



Syndicat National Indépendant de Personnels
Administratifs Techniques et Scientifiques

**Syndicat National Indépendant
des Personnels
Administratifs Techniques et Scientifiques
de la Police Nationale**

NOTE 2020 / 09 / N° 3 / GK

Paris, le 05 octobre 2020

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre des événements dramatiques qui ont secoué la France depuis 2015 du massacre de la Préfecture de Police, des attaques répétées sur la Police, ses acteurs et son image, et dans un contexte plus que difficile lié à une pandémie à laquelle nos services n'étaient pas préparés, le SNIPAT réitère ses propositions pour améliorer la sécurité et rendre l'action de la Police Nationale plus efficace et plus efficiente, afin de pouvoir faire face aux menaces qui planent sur nos concitoyens.

Cette insécurité est omniprésente et s'installe dans un climat économique et social déjà fortement dégradé. Le SNIPAT constate, en effet, une hausse inquiétante du mal-être au travail de nos collègues, et ce, quelque soit leur grade. Ce malaise est d'autant plus palpable, que nos collègues administratifs, techniques et scientifiques de la Police Nationale souffrent d'un déficit de reconnaissance de leurs spécificités, et de leurs contraintes.

Mais ce malaise atteint un niveau historique pour notre ministère. Aussi, dans un contexte aussi explosif, je souhaitais vous alerter afin que personne ne puisse dire un jour : « on ne savait pas ».

Dans un contexte budgétaire propice à la relance, les revendications du SNIPAT, en faveur de la "maison Police", sont plus que jamais d'actualité et méritent votre attention car elles sont rationnelles et vont à l'encontre de la gabegie budgétaire.

La « reconnaissance » ne doit plus être un tabou mais au contraire un totem porté par celles et ceux qui participent à la mission sécurité. La « maison Police » doit rester une et indivisible et, comme vous le savez Monsieur le Ministre, les Personnels Administratifs, Techniques et Scientifiques (PATS) en font plus que jamais partie, le code de déontologie le précise d'ailleurs parfaitement.

Des PATS reconnus par leur administration policière, ce sont des maillons solides qui viendront renforcer la chaîne « Police ».

Il faut en premier lieu prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et reconnaître tous les acteurs de la Police Nationale et envisager des statuts particuliers pour les scientifiques, par exemple, et, d'autre part, amplifier la politique de substitution dont les débuts sont pour le moins frileux.

Des réformes ambitieuses seraient, en effet, de nature à renforcer l'efficacité l'ensemble de la Police Nationale. Cela irait de la qualification judiciaire, au développement d'une filière administrative informatique, à la professionnalisation des fonctions d'analyste et de documentaliste en renseignement.

Un constat accablant :

La plupart des pays européens disposent de 25 à 30% de Personnels de soutien à l'opérationnel, qu'ils soient Administratifs, Techniques ou Scientifiques.

En France, ce taux n'est que de 15% et peut même descendre à 5% dans certaines zones géographiques comme en Seine-Saint-Denis, par exemple. (C'est d'ailleurs dans ce type de secteur géographique, que du coup, on se retrouve avec un manque de personnels actifs sur le terrain, mais aussi un déficit d'encadrement policier, les gradés étant en grande partie sur des postes de bureau).

Selon l'article R. 434-3 du code de déontologie de la Police Nationale et de la Gendarmerie Nationale en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014, « ... **le terme « policier » désigne tous les personnels exerçant dans un service de police nationale ou dans un établissement public, concourant à ses missions ... »**

Toutefois, les PATS français souffrent d'un cruel manque de reconnaissance au niveau de leur positionnement fonctionnel et hiérarchique, et de leur statut, qui ne sont plus en phase avec leurs missions.

Considérés comme des « policiers » à part entière sur le papier, ils restent néanmoins les « éternels oubliés » de la Police Nationale. La « maison Police » est pourtant une « institution plurielle » au sein de laquelle doivent coexister tous les métiers de la sécurité.

I- Conséquences :

A- Un surcoût financier sensible :

Cette situation, « atypique » en Europe, conduit le Ministère de l'Intérieur à employer des personnels actifs de tous grades (gardiens de la paix, officiers et commissaires) à des tâches qui ne sont pas les leurs (secrétariat, foyer bar et gérance des CRS, services de police scientifique, garages, ...).

Le nombre d'actifs concernés est conséquent puisqu'il représenterait entre **12000 et 15000 agents**. Le coût financier est élevé et immédiat puisque ces policiers continuent à percevoir leur ISSP qui entre, en outre, dans le calcul de leur pension de retraite.

Il faut poser le principe que les actifs affectés dans l'avenir sur des postes nomenclaturés « non actifs » verront leur rémunération alignée sur celle des non actifs (**préconisation inscrite dans le rapport de l'IGA de février 2018**).

Cette option pourrait s'entendre avec l'instauration d'une ISSP de 15% pour tous les personnels affectés sur ces postes, qu'ils soient actifs, administratifs, techniques ou scientifiques. Ainsi, nous aurions une police nationale avec environ 75% de postes opérationnels avec les ISSP existantes, et 25% de postes de soutien opérationnel avec une ISSP de 15%.

La diminution de l'ISSP des actifs affectés à des tâches qui ne sont pas les leurs permettrait à la fois d'en réduire le coût à court terme pour financer l'attractivité des postes pour nos catégories (PATS).

A long terme, la Police devrait s'organiser en deux pans, un opérationnel, et un de soutien à l'opérationnel avec des passerelles entre les deux pour répondre à toutes les problématiques : attractivité, reclassement, retraite...

Le delta, entre la représentation des PATS en France et celle de nos collègues européens, correspond en réalité au nombre de policiers qui occupent des fonctions pour lesquelles ils n'ont pas été recrutés et formés.

Un non sens opérationnel et budgétaire que l'Administration cautionne, se pliant sans doute aux lobbies de certains syndicats d'actifs.

Et un non sens opérationnel qui coûte très cher aux contribuables français.

B- Manque de reconnaissance des corps de soutien à l'opérationnel :

Depuis de nombreuses années, les réformes successives de la Police Nationale ont toutes obéré les personnels de soutien. Les réformes ont énormément apporté aux personnels actifs mais sans aucune mesure concrète pour les PATS. Une des jambes de la Police a été musclée quand l'autre s'est progressivement atrophiée.

Le malaise et le mal-être des PATS sont réels et croissants.

De plus en plus de PATS envisagent de quitter la Police Nationale pour laquelle ils ont pourtant une affection toute particulière.

Ils ont, pour la plupart, passé des concours spécifiques « Police » et ont du subir, à leur corps défendant, la fusion de 2010.

Aujourd'hui, les PATS se retrouvent ballotés entre le Secrétariat Général et la DRCPN, sans aucune perspective de reconnaissance (employés par une direction mais gérés par une autre). Cette situation devient insoutenable et est en train de mettre en péril le bon fonctionnement de la Police Nationale.

D'aucun militant pour l'interministériel et disent qu'un retour sur les fusions de corps n'est pas dans l'air du temps, mais au SNIPAT, nous pensons que tout est question de volonté politique, et que celle-ci serait de bon sens pour la sécurité des citoyens, car la Police Nationale a besoin de rester professionnelle.

Pour autant, même en attendant cette volonté politique salvatrice pour la Police, il est plus qu'urgent que la DGPN reprenne déjà la main sur la gestion et l'évolution de TOUS les corps qu'elle emploie.

Car il faut poursuivre le repyramidage des postes de PATS en police et en gendarmerie (*préconisation de l'IGA*).

II- Propositions :

A- Amplifier la substitution :

Conformément au rapport de l'IGA, de février 2018, qui prône la substitution :

Il faut une vraie mise en place d'une politique de substitution afin de remplacer les actifs qui ne sont pas sur des postes opérationnels. L'Administration fait actuellement du saupoudrage avec quelques centaines de substitutions actifs/administratifs par an. Ce n'est toujours pas suffisant.

Pour cela, création d'une cellule spécifique, dédiée exclusivement à déterminer la « nomenclature des postes » composée d'une dizaine d'agents afin de concevoir une sorte de « nomenclature idéale de fonctionnement » qui ne serait pas une photographie de l'existant mais un effectif de référence vers lequel il faudrait tendre au fil de l'eau. Ce travail permettrait de sanctuariser les postes qui ne devraient revenir qu'à des non actifs (*préconisation de l'IGA*).

Il faudrait mener une étude des flux prévisionnels de départ des personnels dans les domaines permettant de réaliser des substitutions (*préconisation de l'IGA*).

Mettre en place un dispositif de suivi de l'intégralité des substitutions réalisées (*préconisation de l'IGA*).

Interdire, pour un actif, toute prolongation au-delà de l'âge de la retraite s'il est affecté sur un poste qui devrait être tenu par un PATS (*préconisation de l'IGA*).

Mais cette substitution présuppose l'ouverture concomitante de concours avec un nombre de lauréats conséquent (5000 recrutements) sans lesquels la substitution ne pourra se faire rapidement et efficacement.

Seule une « volonté politique » permettrait de réaliser une substitution efficace et efficiente. Le « politique » doit rapidement reprendre la main sur « l'administratif » dont la gestion à court terme est essentiellement comptable et ne tient pas compte des besoins et des spécificités de notre Police.

B- Création de passerelles entre le pan « opérationnel » et le pan « soutien à l'opérationnel » :

Il faut un alignement des grilles indiciaires des PATS sur celles des actifs avec une différenciation au niveau d'une sujétion spéciale qui pourrait être évolutive.

Cette réforme aurait un coût initial mais générerait très vite des économies importantes qui absorberaient totalement ce coût et dégagerait des marges budgétaires conséquentes par la diminution de la prime de sujétion spéciale des actifs (entre 12000 et 15000) qui n'occuperaient plus des fonctions opérationnelles.

Il pourrait ainsi être procédé au reclassement des IVP (Inapte à la Voie Publique), qui représentent plusieurs centaines de policiers de tous grades.

Il est indispensable de poursuivre activement une réflexion sur la gestion de l'inaptitude dans la police et la gendarmerie (*préconisation de l'IGA*).

Il faut redéployer immédiatement sur le terrain les actifs, actuellement en position de prolongation d'activité, qui occupent des postes administratifs, techniques ou scientifiques.

Il faut une suppression immédiate de la réserve civile qui n'apporte aucune valeur ajoutée au fonctionnement de la Police Nationale et n'a plus de justification depuis 2010, date à laquelle a été autorisée la prolongation d'activité pour les actifs.

Il faudra aussi interdire les prolongations d'activité d'actifs sur des postes de PATS.

C'est un non-sens politique et budgétaire. Cette réserve est intellectuellement malhonnête et représente une véritable gabegie financière. Utiliser des policiers à la retraite (qui ont pourtant bénéficié de la bonification des 1/5^{ème}) pour occuper des postes opérationnels alors que 12000 à 15000 policiers ne sont pas sur des postes d'actifs est tout simplement scandaleux.

C- Police Technique et Scientifique (PTS), un statut inadapté :

Depuis de nombreuses années, la PTS est mise à l'honneur dans les discours dans le cadre du passage de la culture de l'aveu à la culture de la preuve. Le travail de la PTS, lors des attentats de 2015, a permis d'obtenir des résultats rapides et médiatiquement reconnus.

Toutefois, le statut des scientifiques (ASPTS, Techniciens et Ingénieurs) n'est plus adapté aux missions avec des actes effectués de plus en plus dans un cadre juridique pas toujours légal, pouvant engendrer de graves dysfonctionnements.

D'où l'impérieuse nécessité de réformer, au plus vite, ce statut pour une police scientifique moderne et juridiquement irréprochable, et la mise en place d'un statut d'actif.

Fusionner, par le haut, les ASPTS dans le corps des Techniciens et définir de nouvelles grilles indiciaires plus favorables et attractives.

Lors de l'inauguration de l'Hôtel de Police de Tourcoing en juillet 2019, et alors que vous étiez en poste à BERCY, vous avez été interrogé par les personnels scientifiques du SNIPAT sur le blocage de votre ministère sur la création du statut pour la Police Technique et Scientifique.

Vous avez répondu que BERCY ne bloquait rien en la matière, mais que c'était à Beauvau de présenter le dossier.

Aujourd'hui, vous êtes ministre de l'Intérieur et les personnels de Police Technique et Scientifique attendent beaucoup de vous pour le statut.

D- Création du corps de « Greffier de Police » :

Le SNIPAT demande depuis longtemps de mener une réflexion sur la possible qualification judiciaire des PATS afin de décharger l'opérationnel. De nombreux chefs de service de Police reconnaissent les qualités professionnelles des personnels administratifs (qui sont très souvent diplômés en droit) et leur soumettent des corrections de procédures entières, la préparation des audiences au tribunal voire même, ce qui est illégal, la prise de dépositions avec le matricule d'un actif.

(Les plus honnêtes des chefs de services reconnaîtront cette pratique en off).

L'opérationnel pourrait ainsi être recentré sur son cœur de métier en étant déchargé d'une partie de « paperasse », particulièrement chronophage.

E- Création d'une filière informatique :

Le protocole d'accord du 17 juin 2004 prévoyait, dans le cadre de la réforme des corps et carrières, la création d'une filière informatique. Celle-ci n'a jamais été créée.

Cette filière pourrait se focaliser sur la sécurité informatique, la surveillance accrue des réseaux sociaux et du net, dans le cadre du renseignement intérieur, ainsi que la cybercriminalité en expansion.

Ainsi, on pourrait s'orienter vers la création de logiciels « maison », adaptés aux besoins et beaucoup moins onéreux que des prestataires extérieurs (maintenance, mise à jour, ...).

La formation interne pourrait être prise en charge par la police nationale en échange d'un engagement de 10 ans minimum pour l'institution.

F- Renseignement : Professionnalisation des fonctions d'analystes et de documentalistes à la DGSI et au SCRT :

Les évolutions des menaces terroristes et leurs fondamentalistes alourdissent considérablement les tâches d'analystes et de documentalistes actuellement dévolues à de nombreux policiers actifs.

Dans ce cadre, le SNIPAT propose que ces fonctions soient de plus en plus confiées à des personnels administratifs, permettant ainsi de redéployer des actifs sur le terrain. Dans un contexte tendu, cette substitution est plus que jamais nécessaire afin d'accentuer la surveillance des réseaux.

G- Création d'une Académie de Police :

Le SNIPAT revendique la création d'une Académie de Police « tous grades » avec une période de formation initiale commune de quelques semaines pour l'ensemble des élèves (actifs, administratifs, techniques et scientifiques). Il faut instaurer une véritable formation continue (informatique, juridique,...) afin de professionnaliser davantage les PATS de la Police Nationale.

H- Mesures symboliques :

La reconnaissance des PATS doit également passer par l'apposition des mots « *Police Nationale* » sur la carte professionnelle comme cela était le cas avant la fusion de 2010, à l'instar des personnels administratifs relevant de la DGGN qui ont la mention « *Gendarmerie Nationale* » sur leur carte professionnelle alors qu'ils ne figurent pas dans le code de déontologie.

Il faut également une prise en compte financière, par l'Administration en partenariat avec le STIF, de la totalité du coût de la carte de transport NAVIGO.

III- Conclusion :

Reconnaissance des spécificités et attractivité :

Une absence d'avancée(s) catégorielle(s) et statutaire(s) des Personnels Administratifs, Techniques et Scientifiques aurait de lourdes conséquences sur le fonctionnement de la Police Nationale. Aussi, il est désormais plus que nécessaire de reconnaître les spécificités des PATS de la Police Nationale qui n'ont rien à voir avec les fonctions exercées par les personnels administratifs et techniques du Secrétariat Général du Ministère de l'Intérieur.

La fusion de 2010 est une erreur politique et administrative dont la Police Nationale est la principale victime. Car si les fusions de corps pouvaient ne pas choquer dans certains ministères, ce n'est pas le cas au sein du ministère de l'Intérieur.

Pourtant, aux forceps, il a été décidé de fusionner les personnels techniques au 1^{er} janvier 2020.

Le SNIPAT avait dénoncé cette fusion en expliquant ses effets pervers. Dans son entêtement, l'Administration a imposé la fusion des personnels techniques du Ministère de l'Intérieur.

Je vous l'annonce, d'ores et déjà, cette fusion sera également un échec pour la Police et, plus particulièrement, pour la « maison CRS ». Le manque actuel d'attractivité du périmètre Police n'est pas une fatalité, le « politique » doit très vite reprendre la main sur les hauts fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur qui prônent l'inter-ministériarité sans se préoccuper des effets pervers de leurs décisions sur le moyen et le long terme.

Ainsi, le recours massif aux « contractuels » dans certaines directions actives, comme la DGSI, n'est pas sans poser de véritables problèmes de sécurité et de confidentialité (habilitation, enquête, ...). Ces personnels « Kleenex » ne remplaceront jamais la technicité et le savoir-faire des PATS que l'on peut motiver par des perspectives de carrière.

Le déficit qualitatif qu'a connu La Poste par exemple après une contractualisation massive, nous conforte dans notre analyse. Ce sont des personnels motivés et valorisés qui rendent un service de qualité.

En outre, lorsque les actifs auront besoin d'une « rallonge » budgétaire pour obtenir des avancées catégorielles, les PATS ne doivent plus jamais servir de variable d'ajustement. Les PATS représentent environ 15% des effectifs de la Police Nationale et devraient, par conséquent, pouvoir bénéficier de 15% de l'enveloppe Police Nationale.

A défaut, il y a un danger à se retrouver a une Police du « tout policier » et du « tout gardien de la Paix » :

L'instauration d'une Police Nationale composée uniquement de policiers actifs semble être une hypothèse tentante pour certaines organisations syndicales et par une « certaine » Administration mais aurait des conséquences désastreuses immédiates pour le budget de l'État et ne serait pas, pour autant, plus efficace.

La Police Nationale est en train de se recroqueviller sur elle-même, sur un seul corps, celui des gardiens de la Paix.

La Police Nationale ne doit pas être gérée uniquement sous le prisme des syndicats de gardiens de la Paix qui représentent 104000 agents

A la DGGN, le Directeur considère que du Gendarme Adjoint Volontaire au Général, du civil au militaire, « tout le monde est Gendarme ».

Il faut qu'il en soit ainsi au sein de la maison Police.

Nous avons depuis quelques mois un Directeur Général de la Police qui nous traite comme des personnels de Police à part entière, mais qui ne dispose hélas d'aucun pouvoir pour valoriser nos catégories. Il faut que cela change.

La Police Nationale ne peut plus faire l'économie d'une réforme ambitieuse des corps, sur la base de ce qui est actuellement en discussion pour la Police Technique et Scientifique, une réflexion beaucoup plus large pourrait être engagée sur des grilles similaires de rémunération, pour les personnels actifs et les personnels de soutien de la Police Nationale, avec une différenciation qui pourrait se faire au niveau d'une sujétion spéciale. Cette sujétion existe au sein de l'Administration Pénitentiaire pour les personnels administratifs.

Cette réforme volontariste et ambitieuse aurait un coût financier, certes immédiat, mais générerait très vite des économies importantes qui absorberaient totalement ce coût, et dégagerait des marges budgétaires conséquentes. Il y aurait plusieurs avantages à ce type d'organisation de la Police Nationale.

Avec des grilles identiques, des passerelles entre opérationnel et soutien, et une différenciation de rémunération par une sujétion évolutive, les reclassements des inaptés voie publique et la prolongation d'activité sur des emplois administratifs ou techniques s'imposeraient et dégageraient une manne financière importante pour faire de la valorisation et de la reconnaissance des personnels.

En outre, il y aurait une meilleure imbrication entre « l'opérationnel » et « le soutien à l'opérationnel » et, par conséquent, une efficacité accrue à moindre coût.

La Police de demain ne devra sa réussite qu'à travers un équilibre entre ces deux entités dont l'interdépendance n'est plus à démontrer.

Persuadé que vous aurez saisi tout l'intérêt, pour notre institution policière, à initier, au plus vite, toutes ces réformes, je sais pouvoir compter, pour cela, sur vous et votre volonté politique sans faille.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire Général
Georges KNECHT



Destinataire :

Monsieur Gérald DARMANIN,
Ministre de l'Intérieur,
1, place Beauvau
75008 PARIS